Image not found or type unknown

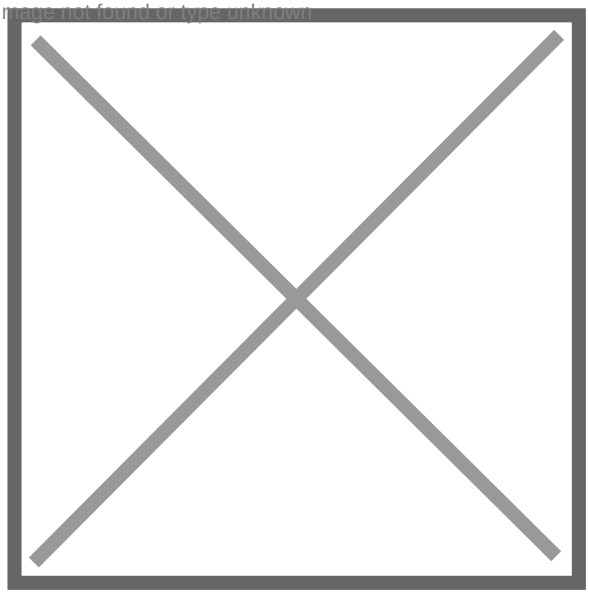

Non paiement salaire après redressement judiciaire

Par **Annesobidette**, le **25/06/2013** à **10:18**

Bonjour,

L'entreprise ou je suis employée est en redressement judiciaire depuis le 29 mai 2013.
Le premier mois d'un redressement judiciaire, les salaires des employés sont payés en majorité par les AGS. D'après mes employeur, il y a en général un retard de 2 semaines sur les salaires... seulement, nous sommes maintenant le 25 juin, est personne n'a rien reçu...
Nos employeurs ont voulu nous faire un virement d'avance sur salaire de juin, mais les administrateurs ne se sont pas donnés la peine de signer les accords, donc nous n'avons toujours rien...

Le mois de juillet arrive à grand pas et avec ça, les transports en commun à payer et un nouveau loyer...

J'hésite maintenant à ne plus venir travailler tant que nos salaires ne seront pas tombés... de toute façon, à partir de juillet, je n'aurais pas les moyens de payer les transports en commun...

Que dois je faire?

Merci

Par **DSO**, le **25/06/2013** à **14:47**

Bonjour,

Appelez directement le mandataire judiciaire pour savoir où en est le règlement, plutôt que de passer par l'employeur.

Le règlement intervient généralement au bout d'un mois minimum.

Cordialement,
DSO

Par **Annesobidette**, le **26/06/2013** à **10:12**

Merci pour votre réponse :)

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés